



# Prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

## Managers et Cadres de proximité

### Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

### Article L4121-2

L'employeur doit planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes.



## PROGRAMME

- ✓ Historique et cadre réglementaire des RPS
- ✓ Obligations légales de l'employeur et du manager
- ✓ Facteurs de risques (6 facteurs Gollac)
- ✓ Définition et typologie des RPS (stress, violences)
- ✓ Enjeux de la prévention
- ✓ Activités d'identification et d'analyse de situations
- ✓ Conséquences des RPS sur les individus et la structure
- ✓ Les 3 niveaux de prévention
- ✓ Détection des signaux faibles et rôle du manager
- ✓ Cartographie des relais internes/externes (SPST, IPRP, APESA, etc.)
- ✓ Mise en situation de management face aux RPS
- ✓ 9 conseils pour agir – mise en pratique dans son contexte professionnel
- ✓ Élaboration d'un mini plan d'action

### En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumise à un seuil minimum de 4 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

### En intra entreprise :

4 personnes minimum. 9 personnes maximum.

Vous souhaitez connaître les possibilités de financement à votre disposition pour conduire la politique de formation la mieux adaptée à votre entreprise ? Consultez les règles de prise en charge d'AKTO et les co-financements possibles selon votre projet ? Contactez votre référente AKTO :

Conseillère PME : Mme Christina Lagin : [christina.lagin@akto.fr](mailto:christina.lagin@akto.fr)

Conseillère TPE : Mme Barbara Fontange : [barbara.fontange@akto.fr](mailto:barbara.fontange@akto.fr)

Conseiller TPE : Mr Flavien Masson : [flavien.masson@akto.fr](mailto:flavien.masson@akto.fr)

### Public

Managers, chefs de service, encadrants de proximité souhaitant renforcer leur rôle dans la prévention des RPS.

### Pré requis

- ✓ Aucun.

### Objectifs pédagogiques

- ✓ Maîtriser le cadre réglementaire relatif aux RPS.
- ✓ Comprendre les mécanismes des RPS et leurs conséquences.
- ✓ Identifier les situations à risques et adopter une posture préventive.
- ✓ Savoir mobiliser les relais internes et externes.
- ✓ Intégrer les RPS dans la démarche DUERP et les pratiques managériales.

### Méthodes pédagogiques

Formation collective en présentiel. Alternance d'apports théoriques, d'activités participatives, de mises en situation, et d'outils Ludo-pédagogiques.

### Durée

- ✓ 14h

### Nature de la sanction.

Certificat de réalisation.

### Coût

- ✓ 950 € / Personne en interentreprises.
- ✓ En intra entreprise, nous consulter.